



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (sur appel)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 9 décembre 2020 à 19 h 30

Rapport Municipal

Novembre 2020

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce neuvième jour de novembre 2020 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélar-Godbout le:

Lundi 11 janvier, Lundi 1^{er} février, Lundi 1^{er} mars, Mardi 6 avril, Lundi 3 mai, Lundi 7 juin, Lundi 5 juillet, Lundi 9 août, Lundi 7 septembre, Lundi 4 octobre, Lundi 8 novembre et Lundi 6 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2021. La proportion médiane s'établit à 94% et le facteur comparatif à 1.06.

ADHÉSION AVEC L'UMQ POUR LE GROUPEMENT DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2021

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi adhère au regroupement de l'UMQ pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021.

ETATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

La Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

Une résolution a été adoptée afin que Monsieur le conseiller Jocelyn Côté soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

CNESST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CNESST la décision concernant la classification pour l'année 2021. Le taux de cotisation sera de 2.22\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

RÉSOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi remette dans ces chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2020 sera pris pour effectuer des travaux de rechargement sur la Route Métayer et le Rang 4 Ouest.

CLUB DE MOTONEIGE LES PISTOLETS /DROIT DE PASSAGE

La Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club de motoneige Les Pistolets sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

FIN DE SAISON

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que notre employé municipal a fini les travaux pour l'année

DÉMISSION CHEF POMPIER TROIS-PISTOLES M.PASCAL ROUSSEAU

La Directrice générale informe les membres du conseil du courriel reçu de la Ville de Trois-Pistoles nous informant de la démission de Monsieur Pascal Rousseau, chef pompier de la Ville de Trois-Pistoles, qui sera effectif pour le 20 novembre 2020.

ÉCOLE L'ENVOL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PROJET PÉDAGOGIQUE EN SPORT / 5^{ième} VERSEMENT

Attendu que la Municipalité a adopté une résolution le 7 décembre 2015 pourtant le numéro 2015-12-189 mentionnant leur accord au projet pédagogique en sport pour l'école L'Envol de Saint-Éloi;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi accordait un montant de 3000\$ sur 5 ans soit 1000\$ la première année et 500\$ pour les 4 années suivants advenant que le nombre d'inscription soit suffisant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre de la Directrice de l'École l'Envol, nous informant que le projet multi-sport a obtenu le nombre d'inscription spécifique pour la réalisation de leur projet;

Attendu que la Directrice d'école demande à la Municipalité de St-Éloi de verser le cinquième versement qui est de 500\$ afin de pouvoir poursuivre leur projet multi-sport;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le cinquième versement qui est de 500\$ à l'École L'Envol pour leur projet multi-sport. Ceci est le dernier versement à notre entente.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR JEAN-ROGER RICHARD ET MADAME GABRIELLE LÉVESQUE / COMITÉ DE RELANCE

La Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 719\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur d'évaluation de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

HYDRO-QUÉBEC / FORMULAIRE D'AUTORISATION

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi désigne la Directrice générale comme administratrice principale auprès d'Hydro-Québec afin de personnaliser nos communications et d'avoir un accès à leurs services pour tous besoin de notre municipalité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) / REDDITION DE COMPTE 2020

La Municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses d'un montant de \$27 448.30 relatives aux travaux d'amélioration, sur la Route Métayer et le Rang 4 Ouest, réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec exécutés pour un montant subventionné de \$14000 et joint à la présente une copie des pièces justificatives. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

La Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 139\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

PROGRAMME TECQ 2019-2023 (no3)

Une résolution a été adoptée afin que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Éric Veilleux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 14 novembre 2020 vers 9h00.

DEMANDE CPTAQ / FERME MAROLA INC

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité appuie le demandeur, les Carrières Dubé & fils inc., pour la Ferme Marola inc., dans ces démarches visant à renouveler l'autorisation émise au dossier #409 953 pour l'exploitation d'une gravière-sablière pour 7 ans sur le lot 5 546 875 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Éloi, indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux et recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

ACHAT DE MATÉRIEL INCENDIE POUR LE REGROUPEMENT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut adhérer au regroupement du service incendie;

Attendu que le chef pompier de Trois-Pistoles accompagné du chef pompier de Saint-Éloi est venu voir l'inventaire de notre service incendie;

Attendu qu'une liste nous a été transmise avec un coût approximatif des items proposés;

Attendu que la municipalité doit ajouter à son inventaire des boyaux, une nourrisse, un diviseur, 4 streamlites 90 degrés, 4 courroie de hose pack;

Attendu que la municipalité doit remplacer 2 radios pour pompier;

Attendu qu'il reste un montant d'argent dans les postes budgétaires incendie pour l'année 2020;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise la Directrice générale à faire l'achat du matériel indiqué ci-dessus avec l'aide du chef pompier de Trois-Pistoles pour un montant approximatif de 14 650\$. Le tout sera livré en 2020 et en 2021.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES / 5 DÉCEMBRE 2020

À toutes les bénévoles, c'est avec votre dévouement que vous illuminez notre municipalité et c'est le plus beau cadeau que vous pouvez nous offrir. Du fond du cœur, la Municipalité de Saint-Éloi vous dit MERCI.

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI / VANDALISME

Madame la conseillère Gisèle Saindon demande à la municipalité la permission d'installer une caméra de surveillance après la salle Adélarde-Godbout afin d'arrêter le vandalisme après l'église. Les membres du conseil autorisent la fabrique de Saint-Éloi à faire l'installation.

RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

2 Beaux logements à louer avec subvention gouvernementale, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214.

REMERCIEMENT

Un généreux MERCI à nos vaillants bénévoles pour l'aide apportée lors de la rénovation de la toiture du Centre Eloisir. Ce fût grandement apprécié. Par la même occasion, les loisirs s'occuperont que la patinoire soit en fonction pour l'hiver 2020-21. Comme l'an passé, le sous-sol sera accessible pour chausser vos patins au chaud et le tout dans les règles de la santé publique. Nous suivrons les consignes obligatoires. Nous vous tiendrons informé dans le prochain bulletin municipal de décembre.

PROJET ALIMENTAIRE DES BASQUES

Des actions concrètes en alimentation dans les Basques en 2020-2021

Cet automne, plusieurs projets en lien avec la sécurité et l'autonomie alimentaire seront mis en branle dans la MRC. Parmi ceux-ci, soulignons celui de « frigos partagés » qui consiste en l'implantation de réfrigérateurs dans six municipalités des Basques, dans une optique de solidarité et de réduction du gaspillage alimentaire. Un autre exemple est la démarche d' « Incroyables comestibles », visant à développer plusieurs aménagements comestibles accessibles à tous et toutes de manière gratuite sur l'ensemble du territoire. En outre, des projets de cueillette solidaire, de carrefour alimentaire, d'épicerie économique et de jardins communautaires seront mis de l'avant.

Ces initiatives vous interpellent et vous souhaitez faire partie de la solution? On a une place pour vous!

Contactez Andréanne Bhérier au 418 851-6049/alimentationbasques@gmail.com

NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHEQUE

Le réseau biblio du Bas St-Laurent a reçu des milliers de dollars du Ministère de la culture pour faire l'achat de nouveaux livres afin de mieux répondre aux besoins de la population. Donc n'hésitez pas à faire des demandes spéciales et venir nous voir à la bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h00. A noter qu'il n'y a aucun danger pour la covid, les livres sont en quarantaine avant de ressortir pour un autre usager.

Pour la période des fêtes votre bibliothèque fermera le 20 décembre et réouvrira le mardi 19 janvier 2021. Donc on vous attend le 15 décembre pour faire le plein de livres pour la période des fêtes. Bonne lecture! Vos bénévoles, Rachel et Josée

SOYEZ VISIBLES LORS DE VOS MARCHES!

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps tel qu'aux jambes ou aux chevilles car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.
- Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- J'anticipe la présence de piétons surtout aux intersections.
- Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Nous invitons petits et grands à se procurer des brassards réfléchissants pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>
<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Cet automne, à pieds, soyez visibles!

MON BAC BRUN / MA SOLUTION D'AVENIR

Utiliser le bac brun permet de réduire la quantité de matières au dépotoir. On peut y mettre plein de choses! Les restes de table, les résidus de jardin ou de plates-bandes, les fleurs et les plantes, les boîtes de pizza ou de pâtisserie en carton, les essuie-tout et les serviettes de table en papier. Les branches ne vont pas au bac brun ainsi que les feuilles.

PNEUS D'HIVER

En vertu du Code de la Sécurité Routière, du 1^{er} décembre au 15 mars, tous les pneus doivent être conçus pour la conduite hivernale. Tout véhicule routier doit être muni de pneus conformes aux normes établies par le règlement. Pour les pneus à crampons, la date permise est du 15 octobre au 1^{er} mai. Assurez-vous que vos pneus d'hiver porte le pictogramme.



CONCOURS-CONCOURS

À partir de la mi-novembre jusqu'à Noël, nous voulons que la magie des Fêtes s'empare de nos maisons. Apportez de la joie, de la chaleur et de la gaieté en cette période difficile en décorant et illuminant votre maison.

Un tirage au sort sera fait parmi tous ceux qui auront décoré leur maison. Trois prix de participation au total. Allez à vos lumières! Nous voulons que notre communauté brille de mille éclats.

La municipalité de Saint-Éloi et les membres du comité des Loisirs.

Une date pour le tirage vous sera confirmé sur les pages Facebook les pipes de plâtre et la municipalité de Saint-Éloi.

C'EST L'HIVER QUI SONNE À NOTRE PORTE...

Tout comme nous, la température à ses sauts d'humeur, et il faut vivre avec...

L'hiver est presque arrivé, c'est déjà le temps pour nous d'être vigilants, de ralentir la vitesse et d'être prévoyant. Votre collaboration est nécessaire afin que cette période quelquefois un peu dérangeante se passe tout en douceur.

Comme à l'habitude nous vous demandons de réduire la hauteur des clôtures en bordure des chemins à déneiger, d'éviter le stationnement dans les rues et routes de la municipalité lors des tempêtes de neige ou de vent, et finalement **d'éviter de souffler ou de déplacer la neige de votre terrain sur la voie publique.**

En ce qui concerne les doléances en regard des chemins d'hiver, les bris ou les réclamations, la municipalité demande aux contribuables de s'adresser directement à **l'entrepreneur Déneigement M. Sirois Inc. soit M. Michel Sirois au 418-851-5825 ou M. Samuel Sirois au 418-851-5655.** Merci et bon hiver.



CONSEIL SEIGNEUR CÔTÉ 10096

L'ISLE-VERTE – SAINT-ÉLOI – SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

« Unis pour PROGRESSER, ensemble pour RÉUSSIR »

Activité de la « Guignolée »

En cette année fort difficile pour tous, les Chevaliers de Colomb demeurent à l'écoute des besoins des plus démunis.

Exceptionnellement l'activité annuelle de la « Guignolée » par laquelle nous sollicitons des dons en denrées et en argent n'aura pas lieu et ce afin de limiter tout risque de contagions et ainsi se conformer aux mesures sanitaires de la direction de la santé publique.

Malgré cette situation nous invitons tous ceux et celles qui ont à cœur de soutenir ce geste d'entraide qu'est la « Guignolée » de nous transmettre vos dons, sous forme monétaire, et adressé le tout au nom des Chevaliers de Colomb, au soin de Guy Bérubé, Grand Chevalier, et faire suivre le tout à l'adresse suivante : 53, rue du Quai – L'Isle-Verte – Qc – G0L 1K0.

Tous les dons reçus seront transformés en bons d'achats pour des produits alimentaires et redistribués aux gens dans le besoin. Vous ne pouvez vous imaginer le nombre de gens qu'ainsi vous aiderez.

Le temps des fêtes est un moment de réjouissance et malgré la pandémie qui sévit beaucoup de personnes seules et petites familles ont peine à joindre les deux bouts, pourquoi pas ouvrir notre cœur par un petit geste qui peut faire toute la différence.

Je m'adresse également à ceux et celles qui sont dans le besoin, n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse vous apporter de l'aide, c'est notre mission et sachez qu'aucun jugement ne sera porté à votre égard.

Le temps des fêtes doit être un moment joyeux et le soleil doit luire pour tout le monde, c'est à nous d'y amener notre petite contribution !

Le plus beau des cadeaux que l'on puisse se faire c'est de s'ouvrir aux autres.

Voici les personnes que vous pouvez contacter en toute confidentialité :

- Guy Bérubé, 418-898-3094
- Léopold Lévesque, 418-898-5516
- Daniel Gagnon, 418-898-2253
- Raynald Côté, 418-898-2166

Au nom de tous les Frères Chevaliers, nous vous disons merci et vous souhaitons le plus agréable temps des fêtes.

Guy Bérubé, Grand Chevalier, Conseil Seigneur Côté 10096

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Éloi est à la recherche de candidats pour combler des postes de pompiers à temps partiel au sein de son Service des incendies. Les candidats recherchés trouveront satisfaction à faire partie d'une équipe dynamique, tout en offrant un service professionnel à la communauté.

CONDITIONS

- Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être en bonne santé
- S'engager à suivre la formation de pompier selon la réglementation en vigueur
- Posséder la classe 4A pour la conduite des véhicules d'urgence ou s'engager à l'obtenir
- N'avoir aucun antécédent criminel

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le chef pompier Monsieur Jonathan Rioux au 418-894-5267 ou à la municipalité au 418-898-2734.

Le saviez-vous?




Photo : <https://bit.ly/2AEimg9>

Êtes-vous écolo côté eau?

Quelle est la quantité d'eau potable consommée quotidiennement par Québécois? 424 litres! En un an, cela représente 5 piscines hors terre...

Problématique	Solution
Bain (150 L)	Douche de 5 min (75 L)
Toilette traditionnelle (20 L)	Toilette à débit réduit (6 L) ou installation d'un coupe-volume dans le réservoir
Brossage de dents à robinet ouvert (13,5 L)	Brossage de dents à débit contrôlé (0,5 L)
Laveuse traditionnelle (150 L)	Laveuse contemporaine Energy Star (70 à 90 L)

Aussi, avez-vous pensé à remplir un pichet d'eau que vous gardez au frigo? Fini le gaspillage en laissant l'eau du robinet couler le temps qu'elle refroidisse!

